



Dimanche 15 novembre 2020

Site d'Uzurat - Limoges

Port du masque obligatoire à partir de 11ans



38ème Cross de la ville de Limoges



Marche nordique label régional

Cross ouvert aux licenciés et non licenciés



<http://limoges.athle.org/>





Bulletin d'inscription

38ème CROSS de la ville de Limoges



Nom: Prénom:..... OH OF

Adresse:

Code postal, Ville:

Date de naissance: / / Téléphone: - - -

Club: N° de licence:

Email:@.....

Marche nordique: inscription par courrier ou via le site du club ou par mail (voir adresse ci-dessous). Avant le 12 novembre 2020. Paiement par CB sur Hello Asso (www.helloasso.com) ou par chèque à l'ordre de Limoges Athlé. **Aucun engagement sur place.**

L'inscription ne sera effective que si elle est accompagnée de son règlement, de la photocopie de la licence ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an et, pour les mineurs, d'une autorisation parentale.

** Ne pas jeter sur la voie publique -

Pour les autres courses de la journée, les engagements devront se faire par votre club.

Cochez le choix de votre course.

1	10h00	Marche nordique	10800m	<input checked="" type="checkbox"/> 10€
2	10h30	Sport adapté AB-BC Sport adapté CD	1075m 2150m	
3	12h45	Benjamines	2150m	
4	13h05	Benjamins / Minimes féminines	2390m	
5	13h25	Cadettes Cross court féminines Minimes masculins	2765m	
6	13h45	Juniors féminines Cross court masculins Cadets	3470m	
7	14h15	Cross AS féminines Masters féminines 2/3/4 Juniors masculins	5675m	
8	14h45	Cross AS masculins Masters 0/1/2 masculins Masters 3 à 10 masculins	8680m 8680m 6380m	
9	15h40	Eveil athlé féminines	1075m	
10	15h50	Eveil athlé masculins	1075m	
11	16h00	Poussins	1780m	
12	16h10	Poussines	1780m	

Signature

Impression CA CENTREOUEST - 391 007 457 RCS Limoges

Bulletin d'inscription à retourner à :

✉ Mail : an.branland@orange.fr

Adresse : Anne Branland - 16 allée du Coyol 87100 Limoges

Site du club : <http://limoges.athle.org>

☎ Téléphone : 05-55-79-74-78

38ème CROSS NATIONAL DE LA VILLE DE LIMOGES

Règlement intérieur

Art 1 : Organisation

Le Cross National de la Ville de Limoges est organisé par le Club de Limoges Athlé. Il obéit, sauf cas particuliers mentionnés dans le présent règlement et le programme horaire, à la réglementation FFA de la saison hivernale. Le cross se déroulera, pour la 38ème édition, le 15 Novembre 2020.

Art 2 : Les concurrents

La participation aux épreuves est ouverte à tous, licenciés (sous la responsabilité de leur club) ou non. Les participants non licenciés doivent présenter, à l'inscription, un certificat médical de "non contre-indication à la pratique de la Course à Pied en compétition" datant de moins d'un an.

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique.

Art 3 : Catégories d'âge

Les catégories d'âge sont celles retenues par la FFA à partir du 1er novembre 2020.

Les concurrents doivent impérativement participer à la course correspondant à leur catégorie d'âge. Ils ne peuvent effectuer qu'une seule course au cours de cette manifestation.

Art 4 : Les inscriptions

Pour les courses licenciés, les clubs doivent réaliser les inscriptions sur le module "engagé(e)s" du site de Limoges Athlé (<http://limoges.athle.org>).

Pour les inscriptions individuelles, le bulletin d'inscription est disponible en ligne sur le site de Limoges Athlé (<http://limoges.athle.org>).

Les inscriptions sont à retourner à : Mme Anne BRANLAND
16 allée du Coyal – 87100 LIMOGES
Tél : 05.55.79.74.78
E-mail : an.branland@orange.fr

La date limite des engagements par courrier et en ligne est fixée au mercredi 11 novembre 2020 à 23h59.

Art 5 : Marche Nordique

Une Marche Nordique de label régional est organisée en lieu et place de la course nature.

Art 6 : Frais d'inscriptions

• Marche Nordique : 10 euros pour les engagements avant le 11/11/2020

Cette année exceptionnellement il ne sera pris aucune inscription sur place, les engagements se feront, pour les licenciés sur le site de « limoges athlé » via leurs clubs et pour les non licenciés par courrier à l'adresse ci-dessus. Les paiements se feront par HELLO ASSO.

Art 7 : Retrait des dossards

Les dossards seront remis le jour de l'épreuve à partir de 8h00 au secrétariat d'accueil situé à l'entrée du site. Ils devront être retirés au plus tard une heure avant chaque course.

- La charte du coureur doit être renseignée obligatoirement.
- Tous les athlètes n'ayant pas remplis la charte se verront refuser le départ.

Art 8 : Classements

- Pour le classement de la Marche Nordique par équipes, il se fera sur le cumul des temps des 4 premiers de chaque club (avec au moins 1 homme ou 1 femme et seulement 1 muté ou un étranger/équipe), le temps du 4ème départageant les clubs ex-æquo.
- Pour les courses d'animation (Catégorie Éveil Athlétique et Poussins), il n'y a pas de classement (règlement FFA).
- Pour toutes les autres courses, tous les participants (licenciés ou non) entrent dans le classement normal de l'épreuve. Ils ont droit à récompenses s'ils entrent dans les places individuelles ou par équipes (s'ils participent au titre d'une association-scolaire, militaires, clubs divers, par exemple) y donnant droit.
- Pour les classements par équipes, le classement se fera sur les 4 premiers arrivants, le meilleur 4ème départageant les clubs ex-æquo.

Art 9: Résultats

Aucun résultat ne sera affiché, sur le site de la manifestation ils seront disponibles sur le site de la FFA à partir du mercredi.

Les résultats seront également disponibles en ligne dans le module "résultats" du site Limoges Athlé et du site de la FFA.

Art 10: Litiges

Une commission d'appel, sous la responsabilité du juge arbitre, sera habilitée à trancher les litiges de courses ainsi qu'à vérifier le bon déroulement de celles-ci et les classements à l'arrivée.

Art 11 : Récompenses/primes

Cette année exceptionnellement il n'y aura aucune remise de récompenses ni de primes sauf pour les petites catégories école d'athlé, Poussins et Benjamins où les 10 premiers seront récompensés,

Art 12 : restauration

En raison de la COVID 19 il n'y aura pas de restauration sur place.

Art 13 : ravitaillement Marche Nordique

En raison de la COVID 19 un ravitaillement collectif n'étant pas possible, le Camelback ou la gourde étant interdit pendant la course. Une zone précise sera matérialisée où les concurrents pourront déposer leurs ravitaillements personnels.

Art 14 : droit d'image

Chaque coureur autorise expressément l'organisateur du Cross National de la Ville de Limoges à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquels il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation.

Art 15 : Informatique et liberté

Conformément, à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition de sa part, qui devra être mentionnée par écrit à l'organisation, les coordonnées du coureur pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Art 16 : informations complémentaires

Tout règlement spécifique sera porté à la connaissance des intéressés dans le dossier de présentation. Le comité d'organisation sera le seul compétent pour prendre toute décision qu'il jugera utile et nécessaire pour le bon déroulement de l'organisation et devant les événements imprévus pouvant se présenter.

Art 17 : village tentes

Le club LIMOGES ATHLE ne pouvant garantir la sécurité autour et à l'intérieur des tentes, celles-ci seront montées avec l'armature et la toiture sans les cotes. Les tentes ne seront pas autorisées sur le site de la manifestation autre que sur le village.

Art 18 : Informations COVID 19

Le club LIMOGES ATHLE recommande vivement aux bénévoles participant au cross national de la ville de LIMOGES de prendre connaissance et de remplir la charte du bénévole et aux athlètes de remplir obligatoirement la charte du coureur. Le port du masque sera obligatoire sur le site d'Uzurat à partir de 11 ans.

ANNEXE 2

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement Cross national 2020 de la ville de Limoges**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - › Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - › Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - › Ne pas cracher au sol
 - › Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - › Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - › Respecter et laisser les lieux publics propres
 - › Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom
Date et Signature*

N° de licence (obligatoire) :

